

BULLETIN

MULTIPRÉVENTION

VOL 5, N°2
AUTOMNE-HIVER 2020



Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail,
secteur de la fabrication de produits en métal, secteur de la fabrication
de produits électriques, industries de l'habillement,
secteur de l'imprimerie et activités connexes

VOUS SOUTENIR EN PRÉVENTION EN TOUTES CIRCONSTANCES



NATHALIE LAURENZI
Directrice générale

Dans les milieux de travail, la COVID-19 représente, encore, un facteur de risque à la santé des travailleurs. Et, devant l'incertitude liée à une potentielle deuxième vague de contamination, il est essentiel de maintenir nos efforts en vue de lutter contre la propagation du coronavirus.

MultiPrévention a pris des moyens pour vous aider à prévenir les éclosions de COVID-19 dans vos milieux de travail.

À titre d'exemples, nous avons conçu et mis à votre disposition une série d'outils, dont un aide-mémoire. Ce document synthèse, aussi disponible en anglais, porte sur les différentes mesures sanitaires à mettre en place conformément aux exigences de la Santé publique. À la page 2 de ce bulletin, vous trouverez un bref rappel des mesures à mettre en place.

À cela s'ajoutent des outils de gestion de la COVID-19 en format adaptable, accessibles exclusivement aux entreprises membres de MultiPrévention. Nous avons ajouté deux nouvelles sections consacrées à la COVID-19 à notre site Web. On y retrouve notamment un bottin de ressources pour s'approvisionner en masques, en produits désinfectants, etc., une trousse d'outils pour le télétravail, les consignes de la CNESST, de la Santé publique, ainsi que des ressources en santé psychologique.

Pour maintenir notre offre de services en matière de formation, de conseils et d'assistance dans le contexte où la distanciation physique est requise, nous avons pris le virage numérique. De plus, nos formations à distance et certaines de nos formations en ligne sont actuellement offertes gratuitement aux entreprises membres de MultiPrévention. Sur demande et à certaines conditions, les formations en entreprise peuvent être dispensées

par nos conseillers. Bien que nous mettons beaucoup d'efforts en entreprise en santé à cause de la pandémie qui sévit toujours, nous ne devons pas oublier que d'autres risques sont présents en milieu de travail et doivent aussi être contrôlés. Sachez que vous pouvez continuer de compter sur notre équipe de conseillers pour vous accompagner en entreprise à réduire l'ensemble de vos risques.

Dans un tout autre ordre d'idées, notre association sectorielle paritaire devrait intégrer les entreprises du textile et de la bonneterie actuellement desservies par l'ASP Préventex à compter du 1^{er} janvier 2021. Un projet de règlement en ce sens est en voie d'être adopté. Cette fusion découle d'une entente entre nos deux ASP sur la base des affinités entre les secteurs desservis (manufacturier) et de la capacité de MultiPrévention à répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Nous aurons évidemment l'occasion de vous en parler.

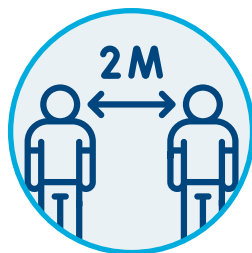
Bonne lecture!

SOMMAIRE

- COVID-19 – On reprend nos activités – On continue de se protéger **2**
- La formation spécifique pour le SIMDUT 2015 : Au-delà de l'obligation d'information **3**
- Formations à distance – Programmation automne 2020 **4**
- Webconférences – Programmation automne 2020 **5**
- Vos obligations en SST, nos formations pour y répondre **6**
- Un bilan de prévention pour cerner vos besoins en SST et connaître les ressources à votre disposition **7**
- MultiPrévention enrichit son équipe **8**

COVID-19

On reprend nos activités On continue de se protéger



Les autorités sanitaires appréhendent une deuxième vague de la COVID-19 cet automne. Nul ne peut prédire à quel moment elle se produira ni de quelle ampleur elle sera. Pour réduire les risques d'écllosion dans nos milieux de travail, nous allons devoir adapter nos pratiques en fonction des directives de la Santé publique.

Nous vous proposons de répondre à notre quiz éclair afin de déterminer dans quelle mesure votre entreprise est prête à affronter une 2^e vague de COVID-19.

QUESTIONS	OUI	NON
Vérifiez-vous si vos travailleurs et vos visiteurs présentent des symptômes en lien avec la COVID-19 avant qu'ils n'entrent dans l'entreprise ?		
Les mesures de distanciation physique ont-elles été mises en place ?		
Les mesures de distanciation physique sont-elles respectées en toutes circonstances ? Sinon, vos travailleurs portent-ils le masque de procédure avec une protection des yeux (lunettes ou visière) ou y-a-t-il en place des barrières de séparation ?		
Disposez-vous de masques ou de visières ainsi que du gel antimicrobien en quantité suffisante ?		
Vos travailleurs ont-ils accès aux installations sanitaires pour se laver les mains et sont-ils encouragés à le faire sur une base régulière ?		
Les lieux sont-ils désinfectés après fréquentation et les équipements après usage ?		
Avez-vous pris des mesures pour vous assurer du respect des mesures sanitaires en place ? (Affichage, rappel lors de rencontres SST, etc.)		

Si vous avez répondu «oui» à toutes les questions, bravo! Si vous avez répondu «non» à l'une ou plusieurs de nos questions, agissez maintenant pour corriger la situation. Il en va de la santé de vos travailleurs et de celle de votre entreprise. Votre conseiller se fera un plaisir de vous guider dans le choix et la mise en application des mesures de protection. N'hésitez pas à solliciter ses services. C'est gratuit!



L'Institut national de santé publique propose deux formations en ligne en lien avec la COVID-19 et le milieu de travail :

- **Pour les gestionnaires**
<https://bit.ly/3jNFZdr>
- **Pour les employés**
<https://bit.ly/3INsl6j>

Si ce n'est pas déjà fait,
téléchargez notre
aide-mémoire

<https://bit.ly/2WHbO91>

SPÉCIAL COVID-19 MULTIPRÉVENTION

UNE REPRISE DES ACTIVITÉS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ!

LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DE L'EMPLOYEUR

- Aménager les lieux de travail de façon sécuritaire.
- Respecter les protocoles et procédures de travail pour respecter les règles de distanciation physique.
- Assurer les équipements d'hygiène et de protection individuelle.
- Informer et communiquer régulièrement avec le personnel de l'entreprise.
- Se doter d'un plan de mesures d'urgence et d'un plan de continuité des opérations.

LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DES TRAVAILLEURS

- Respecter les règles établies. C'est aussi les responsables de la COVID-19.
- Porter les équipements de protection individuelle qui lui sont fournis, veille à les nettoyer et à les désinfecter, notamment, au début et à la fin de son quart de travail.
- Veille à ne pas transporter les fûts d'un collègue à un autre ou à élever les fûts sur son corps et à éliminer selon les recommandations des produits utilisés.
- Partager à la fois avec ses collègues et les personnes impliquées avec son employeur.

EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX (FÈVRE, TOUX, DIFFICULTÉ RESPIRATOIRE, Perte soudaine de l'odorat), COMMUNIQUER LE 1 877 944-9444.

www.multiprevention.org

LA FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LE SIMDUT 2015

Au-delà de l'obligation d'information



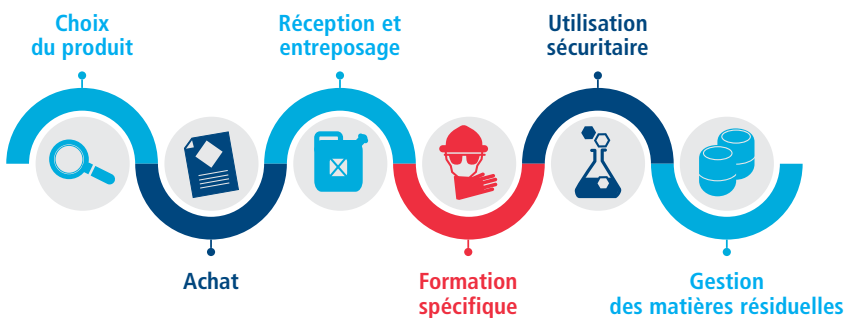
Vos travailleurs ont-ils été informés et formés sur les risques liés aux produits dangereux qu'ils utilisent au poste de travail et les façons de s'en protéger? Il s'agit pourtant d'une obligation en vertu de l'article 62.5 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* et du *Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (RPD)*.



Le guide «Élaborer un programme de formation spécifique pour le SIMDUT 2015» que vient de publier MultiPrévention aidera les entreprises à se conformer, mais surtout, à mieux protéger leurs travailleurs. Mario Vézina, Mila Gomez et Raphaël Rivard, tous trois conseillers en gestion de la prévention chez MultiPrévention en sont les auteurs.



La formation spécifique, comme on peut le voir dans l'illustration ci-dessous, est l'une des étapes dans la gestion des produits dangereux dans l'entreprise.



Le tableau ci-contre résume clairement les différentes activités à réaliser : avant l'élaboration d'une formation spécifique, en prévision du développement et de la diffusion de la formation spécifique et, enfin, pour assurer le maintien des acquis.

Pour en savoir plus sur chacune des étapes de la démarche, consultez et téléchargez, sans frais, notre guide à partir de notre site Web : www.multiprevention.org sous la section Publications/SIMDUT.

Nos conseillers peuvent vous accompagner dans l'une ou l'autre des étapes visant l'élaboration et la mise en œuvre de la formation spécifique dans votre entreprise. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

En guise de complément, vous trouverez des outils et des exemples de fiches de données de sécurité en format adaptable dans la section Mon espace.

Pour vous inscrire à Mon espace, appelez-nous ! 450 442-7763.



Démarche en 5 étapes

1	Compléter les préalables à la formation spécifique
2	Prioriser le développement des fiches de formation spécifique
3	Développer les fiches de formation spécifique
4	Préparer et diffuser la formation
5	Effectuer le suivi de la formation

Conservez-moi!

FORMATIONS À DISTANCE

PROGRAMMATION AUTOMNE 2020

ENTREPRISES NON MEMBRES :
60 \$/PERSONNE (TAXES EN SUS)
INSCRIPTION REQUISE

AVANTAGE MEMBRES



GRATUIT

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION

www.multiprevention.org sous Formations ou 450 442-7763

NOS FORMATIONS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL SONT MAINTENANT OFFERTES À DISTANCE!

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
COMPRENDRE ET PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES	24	7	4	2
ENQUÊTE ET ANALYSE DES ACCIDENTS	22	22	10-23	—
ÉLABORER UN PROGRAMME DE CADENASSAGE	24	7	4	2
FAITES PREUVE DE DILIGENCE RAISONNABLE EN PRÉVENTION	21	19	16-27	3
LA PRÉVENTION DES CHUTES	29	13-28	10-24	8
LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS	—	—	12	8
LOIS ET RÈGLEMENTS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL	21	29	17	9
SIMDUT 2015	25	5-16-28	11-26	11
EN ESPAGNOL SIMDUT 2015	—	—	30	—
UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALANS ET DES PONTS ROULANTS*	10-14-28	9-22-26	11-17-23	2-9-17
EN ANGLAIS UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALANS ET DES PONTS ROULANTS*	18	15	13	—
EN ESPAGNOL UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALANS ET DES PONTS ROULANTS*	—	—	16	—
UTILISATION SÉCURITAIRE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR*	14-24	1-9-23-29	6-12-26	3-7
EN ANGLAIS UTILISATION SÉCURITAIRE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR*	24	—	—	—
EN ESPAGNOL UTILISATION SÉCURITAIRE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR*	—	19	—	—
UTILISATION SÉCURITAIRE DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES*	29	5-16	24	15

*Les formations marquées d'un astérisque doivent être assorties d'un volet pratique. Communiquez avec votre conseiller pour en savoir plus ou consultez notre site Web.

NOUVEAU!

Nous offrons maintenant certaines formations en anglais et en espagnol.

ATTESTATION

L'attestation est émise aux participants ayant répondu à la majeure partie des sondages qui leur sont proposés tout au long de la formation.

La formation qui vous intéresse n'est pas au programme ou encore, la date ne vous convient pas? Communiquez avec nous.

Pour participer à nos formations à distance, c'est tout simple!

Il vous suffit de suivre les instructions qui vous sont acheminées par courriel. De plus, en tout temps, vous pouvez communiquer avec nous si vous avez des difficultés à vous connecter.



Pour nous joindre
450 442-7763

Connaissez-vous notre offre de formations en ligne en SST?
Visitez notre site Web.

WEBCONFÉRENCES

ENTREPRISES NON MEMBRES : 60 \$/PERSONNE (TAXES EN SUS)
SANS FRAIS POUR LES WEBCONFÉRENCES PRÉSENTÉES
PAR UN CONSEILLER DE MULTIPRÉVENTION
INSCRIPTION REQUISE

Nos repas-conférences et webinaires font désormais place à des **WEBCONFÉRENCES-MIDI EN SST !**

De 12h30 à 13h30, ne manquez pas nos rendez-vous avec des intervenants en SST de tous horizons. Assistez seul ou en groupe à nos webconférences-midi

Inscrivez-vous dès maintenant !

15 SEPTEMBRE 2020

Les palettiers : pas si simple que ça !

À l'issue de cette webconférence, vous serez à même de mieux comprendre les précautions à prendre lors de l'achat de palettiers d'occasion, lors de l'assemblage et de la réparation de vos palettiers pour les rendre sécuritaires et conformes aux normes en vigueur.

Entreprises non membres : 60 \$.



ÉRIC GADBOIS

Président et directeur de l'ingénierie
SEEG – Structures expert E.G.

17 SEPTEMBRE 2020

Élaborer un programme de formation spécifique SIMDUT

Cette webconférence vous permettra d'identifier les éléments clés d'un programme de formation spécifique et vous fera découvrir des outils indispensables à son développement ainsi qu'à sa diffusion.

Gratuit pour tous !



MARIO VÉZINA

Conseiller en gestion de la prévention
MultiPrévention

7 OCTOBRE 2020

Exercer son leadership en prévention

Cette webconférence est l'occasion de découvrir différents styles de leadership, les qualités requises pour exercer et intégrer le leadership à ses actions de gestion de la SST au quotidien.

Gratuit pour tous !



JULIE GAUDIN

Conseillère en gestion de la prévention
MultiPrévention

20 OCTOBRE 2020

Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs

L'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs passent par la mise sur pied d'une démarche planifiée qui doit tenir compte des différences intergénérationnelles et de leurs besoins respectifs.

Entreprises non membres : 60 \$.



DOMINIQUE BEAUDOIN

Conseillère et formatrice
Centre patronal SST

PROGRAMMATION AUTOMNE 2020

Conservez-moi !

AVANTAGE MEMBRES

GRATUIT

3 NOVEMBRE 2020

Élaborer un plan de sécurité incendie Un pas de plus vers votre plan de mesures d'urgence

Participez à cette webconférence pour en savoir plus sur l'élaboration d'un plan de sécurité incendie adapté à un bâtiment en fonction des différentes exigences législatives.

Gratuit pour tous !



VICKY GAËTAN

Conseillère en gestion de la prévention
MultiPrévention

19 NOVEMBRE 2020

La nouvelle norme ISO 45001

Cette norme intègre la SST à tous les niveaux d'une entreprise, implique tous ses acteurs et énumère les éléments à considérer pour s'organiser avec comme objectif : un milieu de travail sûr et sain. Une façon objective et proactive d'aborder la SST !

Entreprises non membres : 60 \$.



SYLVIE BOUCHER

Consultante senior en management de la SST

25 NOVEMBRE 2020

La sécurité des machines, où en sommes-nous ?

Les dangers liés aux machines constituent des cibles de tolérance Zéro de la part de la CNESST. Quel est l'état de la situation en 2020 ? Revue des modalités de mise en application de la réglementation, des normes et présentation des éléments dont il faut tenir compte pour maintenir son parc machines conforme et sécuritaire.

Gratuit pour tous !



SAFRAN NOËL BOULET

Conseiller technique
MultiPrévention

1^{er} DÉCEMBRE 2020

Le secret de mon succès en matière de communication en SST

L'approche d'Ysa Blain consiste à mettre l'humain au centre de la gestion de la santé et sécurité. Mieux écouter, partager et échanger quant aux risques de la SST afin de ne plus se heurter aux embûches de la communication.

Entreprises non membres : 60 \$.



YSA BLAIN

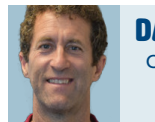
Intervenante en santé-sécurité du travail

10 DÉCEMBRE 2020

Tour d'horizon de l'actualité en SST

Cette webconférence portera sur les principaux changements législatifs en SST survenus en 2020 et les enjeux qu'ils représentent pour les entreprises de nos secteurs.

Gratuit pour tous !



DANY MAILLOUX

Conseiller en gestion
de la prévention
MultiPrévention



LISE MALLETTE

Conseillère technique
(hygiène industrielle)
MultiPrévention

VOS OBLIGATIONS EN SST, NOS FORMATIONS POUR Y RÉPONDRE



Doit-on obligatoirement être formé sur le cadenassage ?

Oui, selon l'article 188.8 du *Règlement en santé et en sécurité du travail (RSST)*, les personnes ayant accès à la zone dangereuse d'une machine doivent être formées et informées sur les risques ainsi

que sur les mesures de prévention spécifiques à la méthode de contrôle des énergies appliquée. En d'autres termes, ceux qui doivent appliquer les procédures de cadenassage doivent être formés sur celles-ci.



Pour les opérateurs de ponts roulants, quelles sont les obligations en matière de formation ?

L'article 254.1 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)* prescrit qu'un pont roulant doit être utilisé uniquement par un opérateur ayant reçu une formation théorique et pratique donnée par un instructeur.

La formation théorique :

Selon le RSST, la formation théorique doit porter notamment sur :

- la description des différents types de ponts roulants et d'accessoires de levage utilisés dans l'établissement;
- le milieu de travail et ses incidences sur l'utilisation du pont roulant;
- les opérations liées au pont roulant et aux accessoires de levage tels l'élinguage, l'utilisation des dispositifs de commande, la signalisation selon le système universel, la manutention et le déplacement des charges ainsi que toute autre manœuvre nécessaire à l'opération du pont roulant;
- les moyens de communication liés à l'opération du pont roulant;
- l'inspection sur le bon état et le bon fonctionnement du pont roulant et des accessoires de levage avant leur utilisation par l'opérateur;
- les règles liées à l'utilisation du pont roulant ainsi que les directives sur l'environnement de travail de l'établissement.

La formation pratique :

Celle-ci doit être effectuée sous la supervision d'un instructeur et porter sur la matière vue lors de la formation théorique. Elle doit être réalisée en milieu de travail dans des conditions qui n'exposent pas l'opérateur et les autres travailleurs à des dangers reliés à l'apprentissage de l'opération du pont roulant. Elle doit, de plus, être d'une durée suffisante pour permettre une utilisation sécuritaire du pont roulant et des accessoires de levage.



La formation des caristes doit-elle être renouvelée après un certain nombre d'années ?

Non. Il n'existe aucune disposition dans le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)* qui indique que la formation des caristes devrait être renouvelée après une certaine période de temps. Cependant, la norme CSA B335-04 «*Norme de sécurité sur les chariots élévateurs*» recommande une mise à jour des connaissances du cariste au moins tous les trois ans et des rappels de perfectionnement lors de changements dans la situation de travail : modification d'un équipement existant, acquisition d'un nouvel équipement, nouvelles conditions d'opération ou lorsqu'on a repéré des lacunes dans les compétences ou les connaissances du cariste. Il est à noter que cette norme sert de référence et n'a pas force de loi, à moins qu'elle ne soit imposée par un inspecteur de la CNESST.



RAPPEL IMPORTANT

Les vêtements de protection utilisés pendant le soudage doivent rencontrer les exigences de sécurité contenues dans la norme ISO 11611-2015 pour protéger adéquatement les soudeurs.

Pour en savoir plus, consultez le document : «*S'habiller pour se protéger : travaux de soudage et de techniques connexes*» sous <https://bit.ly/336ilSP> ou «*Les vêtements de protection appropriés aux travaux de soudage et de techniques connexes*» <https://bit.ly/3jLJMi>

Quelques entreprises québécoises confectionnent des vêtements dont la conception rencontre les exigences de cette norme. Informez-vous!

UN BILAN DE PRÉVENTION

Pour cerner vos besoins en SST et connaître les ressources à votre disposition

- **Êtes-vous davantage en mode réaction plutôt qu'en mode prévention ?**
- **Vos risques à la santé et à la sécurité ont-ils tous été identifiés et les mesures préventives ont-elles été mises en place ?**
- **Vos installations et méthodes de travail passeraient-elles le test de la conformité auprès d'un inspecteur de la CNESST ?**

En matière de santé et de sécurité du travail, MultiPrévention peut vous aider à faire le point sur les aspects à améliorer ou à consolider et à les prioriser. Comment? À l'aide de son bilan de prévention.

Le bilan de prévention est offert exclusivement aux entreprises membres de MultiPrévention et il est gratuit!

Faire un bilan prévention ne prend qu'une heure de votre temps et pourrait vous en faire sauver beaucoup!

AVANTAGE MEMBRES



Obtenez votre bilan de prévention EN 4 ÉTAPES FACILES

1 Prenez rendez-vous avec votre conseiller en gestion de la prévention.

Vous ne connaissez pas le conseiller attitré à votre entreprise? Appelez-nous au 450 442-7763. Votre conseiller peut vous offrir une rencontre virtuelle ou en entreprise, dans la mesure où les consignes de la Santé publique relatives à la distanciation physique, au port du masque et du lavage des mains sont respectées.

2 Lors de la rencontre, votre conseiller vous posera une série de questions.

Il engagera le dialogue avec vous afin de dresser le portrait le plus fidèle possible de l'état de la santé et de la sécurité du travail dans votre entreprise. Toutes nos interventions incluant la réalisation du bilan de prévention sont faites sous le sceau de la confidentialité. Prévoyez environ une heure pour la rencontre.

3 Votre conseiller prendra quelques jours pour analyser vos réponses afin de vous proposer un suivi personnalisé qui tient compte de votre réalité.

Reconnue pour son approche pratico-pratique, MultiPrévention se fait un point d'honneur d'être à l'écoute des besoins particuliers de ses clients.

4 Votre conseiller vous proposera une nouvelle rencontre pour discuter de ses propositions de recommandations.

À la suite de l'analyse de vos besoins, le but du bilan de prévention est de vous faire connaître les services et ressources de MultiPrévention qui peuvent vous être utiles à la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail. Ce processus n'engage aucune obligation de votre part. Toutefois, si vous le désirez, votre conseiller peut vous assister dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre plan d'action.

En bref, le bilan vous aidera à :

- Identifier les non-conformités et vos priorités en SST
- Élaborer votre plan d'action
- Démontrer la prise en charge de la santé et de la sécurité dans votre entreprise
- Faciliter le suivi de vos activités et initiatives en prévention

MULTIPRÉVENTION ENRICHIT SON ÉQUIPE !



Nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues à **Dany Mailloux** et à **Johanne Jacob** qui se sont joints à l'équipe de MultiPrévention à titre respectivement de conseiller en gestion de la prévention et d'agente au soutien administratif.



AU REVOIR ET MERCI POUR TOUT M. LACHANCE !

L'un des administrateurs fondateurs de notre ASP et fervent défenseur du paritarisme, M. Gérard Lachance, nous a quittés en mars dernier.

Nous gardons de M. Lachance le souvenir d'un homme attachant et dont l'engagement envers la santé et la sécurité du travail dans les entreprises du secteur manufacturier ne s'est jamais démenti.

AVANTAGE MEMBRES



**Des outils adaptables
en SST,
ça vous intéresse ?**



MON ESPACE



Dans Mon espace, vous trouverez des fiches de cadenassage, des outils de gestion de la COVID-19, des grilles d'inspection, des procédures et autres documents en SST que vous pouvez adapter selon vos besoins.

Également, à partir de Mon espace :

- Générez des plans d'action en SST à partir de nos questionnaires dynamiques.
- Retrouvez les actualités en SST, à travers une veille informationnelle.
- Voyez ou revoyez en rediffusion nos webinaires en SST.
- Téléchargez des activités d'animation et de sensibilisation sur différents sujets pour alimenter vos journées thématiques en SST.

Pour accéder à tous ces produits et plus encore, inscrivez-vous à la section MON ESPACE de notre site Web. Appelez-nous dès maintenant ! 450 442-7763.

**MULTI
PRÉVENTION ASP**



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150
Longueuil (Québec) J4N 1N7
Tél. : 450 • 442 • 7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418 • 652 • 7682

www.multiprevention.org

Visitez-nous sur Facebook



**VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN
EN FORMAT ÉLECTRONIQUE ?**
Écrivez-nous
info@multiprevention.org